En 2010, l'OMC a organisé près de 337 activités d'assistance technique visant à faire mieux comprendre ses principes.
L'accent a été mis sur la fourniture d'une assistance aux pays les moins avancés. Des activités de formation ont aussi été organisées en vue du troisième Examen global de l'Aide pour le commerce en 2011.

Commerce et développement	108
Petites économies	109
Pays les moins avancés	109
Cadre intégré renforcé pour les PMA	111
Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce	113
Aide pour le commerce	115
Coopération technique et formation	117



Contexte

Le Comité du commerce et du développement (CCD) est le point focal pour la coordination de toutes les activités de l'OMC dans le domaine du commerce et du développement. Il s'occupe de diverses questions relatives au développement, telles que la coopération technique, la formation et les notifications au titre de la Clause d'habilitation, qui autorise les Membres développés à accorder un traitement plus favorable aux pays en développement.



Plus des deux tiers des Membres de l'OMC sont des pays en développement.

Commerce et développement

En 2010, le Comité du commerce et du développement (CCD) a achevé les négociations sur un mécanisme pour la transparence des accords commerciaux préférentiels, qui a ensuite été adopté par le Conseil général. Parmi les autres questions examinées par le CCD et son Sous-Comité des pays les moins avancés (PMA) figuraient les activités de renforcement des capacités, l'accès aux marchés pour les PMA, l'initiative Aide pour le commerce et les activités d'assistance technique de l'OMC.

En 2010, le CCD a tenu trois sessions ordinaires formelles, ainsi qu'une session spécifique consacrée aux accords commerciaux régionaux (ACR) notifiés au titre de la Clause d'habilitation. Il a poursuivi l'examen des aspects du Cycle de négociations de Doha relatifs au développement dans le cadre du mandat qui lui a été confié dans la Déclaration ministérielle de Doha. Il a entendu le rapport de la 43ème session du Groupe consultatif commun du Centre du commerce international (ITC), qui est l'organe de décision de l'ITC, organisme de promotion du commerce des pays en développement parrainé conjointement par l'OMC et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. Les travaux de l'ITC sont axés sur les petites et moyennes entreprises des pays en développement et, dans le cadre de l'initiative Aide pour le commerce, sur le secteur privé.

Notifications au titre de la Clause d'habilitation

En 2010, le Comité a reçu des notifications au titre de la Clause d'habilitation concernant les accords commerciaux régionaux (ACR) entre l'Inde et le MERCOSUR (Marché commun du Sud), l'Inde et l'Afghanistan, l'Inde et le Népal, l'Inde et la République de Corée, l'Inde et l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), ainsi qu'entre l'ASEAN et la République de Corée. À sa session spécifique, le Comité a examiné l'ACR entre le Chili et l'Inde.

Accords commerciaux préférentiels

Le Comité a achevé les négociations sur un mécanisme pour la transparence des accords commerciaux préférentiels (ACPr) en octobre 2010 lorsqu'il a approuvé un projet de proposition révisé présenté par le Brésil, la Chine, les États-Unis et l'Inde. Ce texte a été adopté par le Conseil général en décembre 2010. Ce mécanisme couvre les régimes préférentiels non réciproques, dans le cadre desquels les bénéficiaires de concessions commerciales n'ont pas à accorder de concessions en contrepartie. Lors de leur notification à l'OMC, les ACPr sont examinés par le CCD conformément aux procédures convenues.

Accès aux marchés en franchise de droits et sans contingent pour les PMA

L'accès aux marchés en franchise de droits et sans contingent pour les PMA reste un point permanent de l'ordre du jour du Comité. Le Brésil a confirmé son intention de mettre en place un régime d'accès en franchise de droits et sans contingent pour les PMA, dont le champ d'application sera élargi par tranches successives pour couvrir la totalité des lignes tarifaires. La Chine a fait savoir que, depuis le 1er juillet 2010, elle appliquait un droit nul à 4762 lignes tarifaires pour les produits importés de 33 PMA qui avaient effectué l'échange de lettres à cette fin. L'Inde a fourni des renseignements actualisés sur l'application de son régime préférentiel de franchise de droits pour les PMA. L'Union européenne, qui accorde un accès aux marchés en franchise de droits et sans contingent aux produits des PMA dans le cadre de son Initiative «Tout sauf les armes», a décrit l'approche qu'elle a adoptée en matière de règles d'origine dans ses accords préférentiels.

Coopération technique et formation

Le Comité a examiné les activités d'assistance technique et de formation de l'OMC (voir page 117). Il a pris note du Rapport annuel 2009 sur l'assistance technique et la formation, qui contient une description générale des activités menées au cours de l'année précédente, et du Rapport sur l'audit de la coopération technique pour 2009, qui présente une évaluation de ces activités. Le Rapport sur l'audit, établi par l'Unité d'audit de la coopération technique, indiquait que des progrès avaient été faits mais que d'autres efforts s'imposaient pour faire en sorte que l'assistance technique réponde aux besoins des bénéficiaires et ait l'effet escompté. La participation des bénéficiaires aux négociations de Doha avait visiblement augmenté et les gouvernements étaient mieux à même de traiter les questions concernant l'OMC. Mais il était plus difficile de savoir si les obligations contractées dans le cadre de l'OMC étaient mieux respectées.



Petites économies

En 2010, le Comité du commerce et du développement (CCD) a tenu une session formelle spécifique consacrée à l'examen de plusieurs propositions présentées par les PEV dans le cadre de l'OMC en vue de leur intégration plus complète dans le système commercial multilatéral.

Le Secrétariat de l'OMC a mis à jour un document de synthèse pour aider le CCD à suivre l'état d'avancement de l'examen des propositions faites par les PEV au sein des organes de l'OMC et des groupes de négociation du Cycle de Doha compétents. Ces propositions portent sur tous les domaines des négociations de Doha, à savoir l'agriculture, l'accès aux marchés pour les produits non agricoles, les services, les règles (y compris les subventions à la pêche), la facilitation des échanges et l'Aide pour le commerce. Le Comité continuera de tenir des sessions spécifiques consacrées aux PEV afin de suivre l'évolution de la situation concernant les négociations de Doha et, si possible, d'adresser des recommandations au Conseil général.

Pays les moins avancés

En 2010, le Sous-Comité des pays les moins avancés a examiné l'évolution des résultats commerciaux des PMA au cours des dix dernières années dans le cadre de la préparation de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (PMA-IV) qui aura lieu en 2011. Il a aussi discuté de l'assistance technique et le renforcement des capacités liés au commerce et de l'accession des PMA à l'OMC.

Sur les 49 PMA désignés comme tels par l'Organisation des Nations Unies (48 depuis le 1er janvier 2011, après le retrait des Maldives de la liste des PMA), 32 sont Membres de l'OMC et 12 se trouvent à différents stades du processus d'accession.

Accès aux marchés pour les PMA

La question de l'accès aux marchés pour les PMA a été examinée à deux des trois réunions du Sous-Comité. Pour l'examen annuel, par le Sous-Comité, de l'accès aux marchés pour les produits et services originaires des PMA, le Secrétariat de l'OMC a présenté une note d'information sur les résultats commerciaux des PMA pendant la décennie 2001-2010, qui sera aussi l'une des contributions de fond de l'OMC à la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (PMA-IV) qui se tiendra à Istanbul en mai 2011. Cette note décrit l'évolution récente du commerce des PMA et de leurs conditions d'accès aux marchés et analyse l'évolution des balances commerciales.

La décennie sur laquelle porte la note correspond à la période d'application du Programme d'action de Bruxelles en faveur des PMA, adopté à la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (PMA-III) en 2001. Ce programme jetait les bases d'un partenariat «visant à obtenir plus rapidement une croissance économique soutenue et un développement durable dans ces pays, à mettre un terme à leur marginalisation par l'élimination de la pauvreté, des inégalités et de la misère, et à leur permettre de s'intégrer avec profit dans l'économie mondiale». L'un de ses objectifs déclarés était d'accroître le rôle du commerce dans le développement.

Le Sous-Comité a reçu des informations détaillées de la Turquie, pays hôte de la Conférence PMA-IV, et a examiné les deux documents de fond établis par le Secrétariat de l'OMC comme contribution à la Conférence, à savoir le Rapport du Directeur général sur le Programme d'action de Bruxelles en faveur des PMA pour la décennie 2001-2010 et le Rapport annuel sur l'accès aux marchés pour les PMA qui porte, pour la circonstance, sur toute la décennie. Le Sous-Comité a en outre été informé des contributions du Groupe des PMA à Genève au processus préparatoire de la Conférence PMA-IV, présentées en particulier en vue de leur inclusion dans le programme d'action qui sera élaboré par les États membres de l'ONU. Le Sous-Comité a aussi examiné une déclaration de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) concernant sa Conférence ministérielle sur les PMA, tenue en décembre 2009, qui avait débouché sur une déclaration ministérielle et un plan d'action en vue de la Conférence PMA-IV.

Renforcement des capacités commerciales



Contexte

Le Comité du commerce et du développement, réuni en session spécifique, est responsable de la supervision du Programme de travail sur les petites économies et suit l'état d'avancement de l'examen des propositions faites par les petites économies vulnérables (PEV) dans différents organes de l'OMC et dans les groupes de négociation du Cycle de Doha. Les PEV, qui sont majoritairement mais pas exclusivement des petits États insulaires, ne constituent pas un groupe défini à l'OMC mais elles s'associent sur des questions spécifiques.



Contexte

Le Sous-Comité des pays les moins avancés (PMA) examine les questions et préoccupations spécifiques des PMA à l'OMC. Adopté à la suite de la Conférence ministérielle de Doha en 2001, le programme de travail sur les PMA porte sur l'accès aux marchés, l'assistance technique et le renforcement des capacités liés au commerce, l'accession des PMA à l'OMC et la participation des PMA au système commercial multilatéral. Le Sous-Comité suit également les travaux du Cadre intégré renforcé pour les PMA menés à l'OMC.

Assistance technique et renforcement des capacités

Le Sous-Comité suit régulièrement les activités d'assistance technique liée au commerce de l'OMC et d'autres initiatives en faveur du renforcement des capacités des PMA qui concernent l'OMC, comme le Cadre intégré renforcé (CIR) (voir page 111) et le Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce (FANDC) (voir page 113). Un aperçu des activités d'assistance technique et de formation de l'OMC à l'intention des PMA, présenté par le Secrétariat, montre que ces activités constituaient près de 50% de l'assistance technique fournie aux pays en développement en 2010, ce qui prouve que les PMA restent la priorité. Le Sous-Comité poursuivra ses efforts afin d'évaluer les besoins particuliers des PMA en matière de renforcement des capacités commerciales.

Le Sous-Comité a par ailleurs entendu des exposés du Secrétariat du FANDC et du Directeur exécutif du Secrétariat du CIR, qui a rendu compte de la mise en œuvre du CIR depuis qu'il est devenu opérationnel en juillet 2009. En 2010, la structure de gouvernance mondiale du CIR a officiellement commencé ses travaux. Pendant l'année, la mise en œuvre du CIR a régulièrement progressé, les 47 bénéficiaires se trouvant à différents stades du processus (des renseignements sur le CIR sont disponibles sur son nouveau site Web à l'adresse www. enhancedif.org/index_fr.htm). Dans le cadre du FANDC, cinq dons pour l'élaboration de projets et deux dons pour la réalisation de projets ont été approuvés pour les PMA en 2010, ce qui porte le nombre total de dons approuvés pour ces pays depuis 2003 à 29 pour l'élaboration de projets et à 16 pour la réalisation de projets.

Accession des PMA à l'OMC

En décembre 2010, 12 PMA (Afghanistan, Bhoutan, Comores, Éthiopie, Guinée équatoriale, Libéria, République démocratique populaire lao, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Soudan, Vanuatu et Yémen), représentant plus du tiers des pays en train de négocier leur accession, se trouvaient à différents stades du processus d'accession. Le processus avance bien pour un certain nombre d'entre eux.

L'accession des PMA reste une question prioritaire de l'ordre du jour du Sous-Comité. En 2010, le Sous-Comité a organisé un dialogue informel sur l'accession des PMA qui a permis de renforcer l'engagement des Membres de l'OMC à l'égard des PMA accédants et de développer une compréhension mutuelle des questions relatives à l'accession des PMA. Par ailleurs, des exposés ont été présentés par le Secrétariat exécutif du CIR et par certaines organisations participantes du CIR sur leurs activités d'assistance technique visant à aider les PMA accédants.

Cadre intégré renforcé pour les PMA

Le Cadre intégré renforcé (CIR) pour l'assistance liée au commerce en faveur des PMA est devenu effectivement opérationnel en 2009. En 2010, il a enregistré des progrès importants en termes d'exécution des projets, de sensibilisation et de renforcement des institutions. À la fin de l'année, le CIR travaillait avec 46 PMA et un pays ne figurant plus sur la liste des PMA, et les 22 donateurs actuels avaient versé 120 millions de dollars EU au Fonds d'affectation spéciale multidonateurs.

Le processus du CIR vise à renforcer le soutien des donateurs aux pays dans le domaine du commerce par l'établissement d'un véritable partenariat entre toutes les parties prenantes. Les objectifs sont d'intégrer le commerce dans les stratégies nationales de développement, d'établir les structures nécessaires pour coordonner la fourniture de l'assistance technique liée au commerce et de renforcer les capacités commerciales, y compris en remédiant aux contraintes sur le plan de l'offre. Le CIR est une version améliorée du Cadre intégré, établi en 1997.

Les organes de gouvernance du CIR étaient opérationnels en 2010: son Comité directeur et son Conseil ont été désignés et ont tenu leurs premières réunions. Le CIR travaille maintenant avec 46 PMA et avec le Cap-Vert qui, depuis peu, ne figure plus sur la liste des PMA des Nations Unies. À la fin de 2010, le Fonds d'affectation spéciale pour le CIR était financé par 22 donateurs bilatéraux et disposait d'un montant total d'environ 120 millions de dollars EU, avec des annonces de contributions de plus de 180 millions de dollars EU, à décaisser en cinq ans.

Le financement du CIR passe par deux «guichets» distincts, appelés catégorie 1 et catégorie 2. Les projets de la catégorie 1, qui comprennent le renforcement des capacités institutionnelles et les études diagnostiques sur l'intégration du commerce (EDIC), visent à aider les pays à identifier les blocages et les autres obstacles à l'expansion du commerce, à la croissance économique et au développement durable, et à leur donner un ordre de priorité. En recommandant les domaines dans lesquels des réformes et l'assistance liée au commerce, y compris le renforcement des capacités de production et de l'infrastructure liée au commerce, peuvent aider le pays concerné à surmonter les obstacles identifiés, l'EDIC fournit une base commune d'action pour les gouvernements, la société civile, le secteur privé et les partenaires de développement. Les projets de la catégorie 2, destinés à renforcer les capacités commerciales sur le plan de l'offre, permettent de financer le démarrage des activités identifiées comme prioritaires au cours de la première phase.

À la fin de 2010, 29 projets de catégorie 1 avaient été approuvés, dont 19 prévoyaient l'octroi d'un soutien pluriannuel aux «arrangements nationaux de mise en œuvre», sept étaient des projets pré-EDIC et trois des validations d'EDIC. À ce jour, 42 EDIC et trois mises à jour d'EDIC ont été validées, trois autres EDIC et plusieurs mises à jour sont en préparation. Des lignes directrices concernant les projets de la catégorie 2 ont été finalisées en 2010, et environ 20 projets sont en cours d'élaboration pour être présentés en 2011.

Par ailleurs, des progrès ont été faits sur le Cadre de suivi et d'évaluation du CIR. Les capacités de suivi et d'évaluation de onze pays bénéficiaires ont été renforcées et, pour soutenir ces efforts, le Secrétariat exécutif du CIR recrute des experts supplémentaires.

Dans le cadre du programme de renforcement des capacités du CIR, trois ateliers régionaux ont été organisés en 2010 à l'intention des pays du Pacifique, d'Asie, d'Afrique de l'ouest et d'Afrique centrale. Au cours de ces ateliers, les parties prenantes du CIR ont échangé des expériences et des enseignements en vue de l'élaboration de nouvelles propositions de projets.

Renforcement des capacités commerciales



Contexte

Le Cadre intégré renforcé (CIR) pour l'assistance liée au commerce en faveur des pays les moins avancés (PMA) est un programme multidonateurs qui aide les PMA à jouer un rôle plus actif dans le système commercial multilatéral. Dans le cadre du CIR, les PMA unissent leurs efforts à ceux des six principales organisations internationales participantes (Banque mondiale, Centre du commerce international, Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, Fonds monétaire international, OMC et Programme des Nations Unies pour le développement) et à ceux des donateurs et d'autres partenaires de développement qui agissent en qualité d'observateurs (comme l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel).





En 2010, le Cadre intégré renforcé s'est efforcé d'accroître la visibilité du programme à travers les medias, la publicité et des activités de sensibilisation.

En 2010, le CIR s'est efforcé d'accroître la visibilité du programme au moyen des médias, de la publicité et d'activités de communication. Un nouveau site Web du CIR (www.enhancedif. org/index_fr.htm) a été lancé en anglais et en français. De nouveaux forums de discussion en ligne sont prévus en 2011 et le Secrétariat exécutif recrutera une nouvelle équipe chargée de la communication. En 2010, le CIR a aussi renforcé sa collaboration avec ses partenaires stratégiques, comme le Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA), la Banque africaine de développement, le Mécanisme de la Banque mondiale pour la facilitation des échanges, le Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce (voir page 113) et le programme TradeMark Southern Africa.

Les travaux prévus en 2011 comprennent: l'achèvement du Plan stratégique sur cinq ans pour le CIR, y compris une nouvelle stratégie de communication, la mise en œuvre du Cadre de suivi et d'évaluation, la finalisation d'un recueil de documents de travail devant servir de guide pour l'utilisation du CIR, la poursuite du programme de renforcement des capacités du CIR, et l'organisation d'activités de haut niveau concernant le CIR lors de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés qui aura lieu à Istanbul en mai lors du troisième Examen global de l'Aide pour le commerce, qui se tiendra à Genève en juillet.

Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce

Les contributions au FANDC se sont élevées à 4,3 millions de dollars EU en 2010 alors que le financement de départ apporté par la Banque mondiale et l'OMC en 2003 était de 300 000 dollars EU. Dix-neuf donateurs contribuent aujourd'hui au Fonds d'affectation spéciale. Outre les principaux partenaires, les organisations qui y participent sont notamment le Centre du commerce international (ITC), l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED); des donateurs et des pays en développement participent également au Fonds.

Le FANDC développe des outils et de ressources d'information de qualité pour aider au renforcement des capacités SPS par les bénéficiaires, les donateurs et les autres organisations participant à l'exécution des activités de coopération technique dans le domaine SPS. Dans ce contexte, le FANDC a organisé deux activités en 2010:

- Une réunion de travail technique organisée à Genève en juillet en collaboration avec l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), et consacrée à l'élaboration et l'application d'indicateurs SPS permettant de suivre et d'évaluer le fonctionnement des systèmes SPS nationaux. Ces travaux seront poursuivis en 2011 au moyen d'activités pilotes pour tester les indicateurs SPS dans certains pays en développement.
- Un atelier sur le rôle et l'intérêt potentiels des partenariats public-privé à l'appui des capacités SPS. Les exposés et les discussions en séance plénière ont permis un dialogue approfondi entre les secteurs public et privé sur les questions de politique générale et de mise en œuvre relatives à ces partenariats.

À la demande de la Commission de l'Union africaine, le FANDC a réalisé une étude exploratoire sur les stratégies et cadres SPS régionaux en Afrique. Il a en outre entrepris une étude complémentaire sur l'existence et le fonctionnement des mécanismes nationaux de coordination SPS en Afrique, comprenant un ensemble de lignes directrices concrètes pour améliorer la coordination SPS au niveau national.

Un soutien a été apporté pour l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies et de plans d'action SPS aux niveaux national, régional et/ou thématiques, l'accent étant mis sur l'évaluation des besoins en capacités SPS et leur classement par ordre de priorité. Le film du FANDC intitulé *Un commerce en toute sécurité: Protéger la santé, promouvoir le développement*, a été traduit en arabe, en chinois et en russe.

Le FANDC a diffusé activement les données d'expérience et les bonnes pratiques concernant le renforcement des capacités SPS aux niveaux international, régional et national lors de conférences, d'ateliers de formation et de réunions d'information, notamment dans le cadre du Comité SPS de l'OMC. Il a participé et contribué à plusieurs initiatives et programmes de renforcement des capacités commerciales dans le domaine SPS et de portée vaste, exécutés par les partenaires du FANDC, les donateurs, les observateurs et d'autres organisations. Les efforts continus du FANDC pour assurer le traitement adéquat des questions et des priorités SPS ont consisté notamment en une étroite collaboration avec, entre autres, l'initiative Aide pour le commerce, le Cadre intégré renforcé (CIR), le Mécanisme pour la facilitation des échanges (TFF) de la Banque mondiale, et plusieurs banques régionales de développement.

Un nouveau site Web du FANDC (www.standardsfacility.org) a été lancé avec un contenu et des fonctionnalités améliorés, de nouveaux éléments et une présentation plus contemporaine. Le FANDC a continué à publier des notes d'information sur des thèmes spécifiques ainsi que son bulletin qui paraît trois fois par an.

Renforcement des capacités commerciales



Contexte

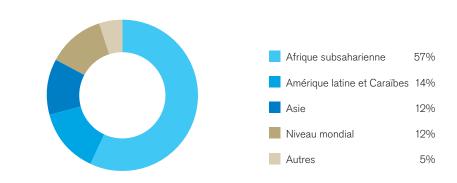
Le Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce (FANDC) est une initiative conjointe pour le renforcement des capacités et la coopération technique visant à sensibiliser à l'importance des questions sanitaires et phytosanitaires (SPS), à améliorer la coordination de la fourniture d'une assistance dans le domaine SPS et à mobiliser des ressources afin d'aider les pays en développement à accroître leur capacité de se conformer aux normes SPS. Établi en 2002 par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE), la Banque mondiale, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et l'OMC, le FANDC est un partenariat financé par des contributions volontaires à un Fonds d'affectation spéciale. L'OMC en assure le secrétariat.



Le Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce a organisé des activités de renforcement des capacités en 2010 dans le cadre de conférences, d'ateliers de formation et d'autres réunions.

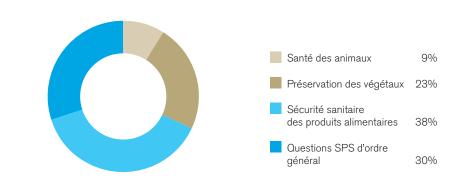
Sept dons pour l'élaboration de projets (DEP) et sept dons pour la réalisation de projets ont été accordés en 2010, ce qui porte à 45 et 47 respectivement le nombre total de DEP et de projets financés par le FANDC à la fin de 2010. 57% des dons sont allés à l'Afrique subsaharienne, 14% à l'Amérique latine et aux Caraïbes et 12% à l'Asie. En outre, 12% des projets et des DEP peuvent être considérés comme des activités au niveau mondial (voir la figure 1).

Figure 1: Projets et dons pour l'élaboration de projets (DEP) du FANDC (nombre)



Sur une base thématique, 38% des projets et des DEP ont été consacrés à la sécurité sanitaire des produits alimentaires, 23% à la préservation des végétaux et 9% à la santé des animaux, tandis que 30% ont porté sur des questions SPS d'ordre général (voir la figure 2).

Figure 2: Projets et dons pour l'élaboration de projets (DEP) du FANDC (nombre)



Dans l'ensemble, le FANDC a consacré aux pays les moins avancés et aux autres pays à faible revenu 51% des ressources destinées à la réalisation de projets.

Aide pour le commerce

En 2010, les travaux du CCD sur l'Aide pour le commerce ont porté essentiellement sur la mise en œuvre du programme de travail pour 2010-2011, qui fait intervenir de nombreux partenaires et organisations. L'OMC et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) ont par ailleurs commencé à préparer le troisième Examen global de l'Aide pour le commerce, prévu en juillet 2011.

En 2010, le CCD a tenu cinq sessions formelles sur l'Aide pour le commerce au cours desquelles il a entendu les rapports de divers partenaires et organisations et il a examiné chacun des cinq objectifs du programme de travail concernant l'Aide pour le commerce pour 2010-2011.

L'OCDE a noté que la communauté internationale avait continué à mobiliser des ressources supplémentaires au titre de l'Aide pour le commerce. Les engagements pris en 2008 s'élevaient au total à 41,7 milliards de dollars EU, soit une augmentation en termes réels de 35% par rapport à 2007 et de 62% par rapport à la période de base 2002-2005. Cette augmentation était telle qu'en 2008, l'Aide pour le commerce représentait 37% de l'aide publique au développement pouvant être allouée à des secteurs spécifiques, contre 32% en 2007. Le *Rapport de suivi de l'Aide au commerce pour 2010*, établi par l'Union européenne, également sur la base des flux de 2008, montrait que l'UE et ses États membres avaient déjà versé les contributions annoncées à la Conférence ministérielle de Hong Kong en 2005, soit 2 milliards d'euros par an au titre de l'Aide pour le commerce d'ici à 2010.

La Banque mondiale a présenté un rapport sur son Mécanisme pour la facilitation des échanges, sa stratégie commerciale à l'échelle du Groupe et la seizième reconstitution des réserves de l'Association internationale de développement. Le Mécanisme pour la facilitation des échanges, lancé en 2009, vise à soutenir divers projets d'Aide pour le commerce concernant la facilitation des échanges, en donnant la priorité aux pays à faible revenu et aux pays d'Afrique subsaharienne. L'Association internationale de développement accorde des prêts à des conditions favorables aux 79 pays les plus pauvres de la planète, notamment pour promouvoir le commerce et l'intégration économique régionale.

Le CCD a en outre reçu des informations sur les activités de la Banque islamique de développement concernant le développement agricole, sur les projets des catégories 1 et 2 et des ateliers régionaux et les activités d'intégration du Cadre intégré renforcé, (voir page 111), sur les activités du Centre du commerce international à l'appui du secteur privé et de ses stratégies de développement des exportations, sur l'augmentation des ressources en capital de la Banque africaine de développement, sur le programme de réforme du Nigéria axé sur le développement du commerce et des capacités, sur la publication de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement concernant la coopération Sud-Sud en Afrique, sur les activités de recherche du Secrétariat du Commonwealth concernant l'Aide pour le commerce, sur les activités du Programme des Nations Unies pour le développement relatives à l'Aide pour le commerce dans la Communauté d'États indépendants, et sur la nouvelle stratégie du Canada pour une croissance économique durable.

Le CCD a reçu de nombreux rapports sur les activités relatives à l'Aide pour le commerce organisées hors de Genève en 2010, comprenant: plusieurs activités organisées par et pour des pays africains; une réunion consultative à l'intention de la Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie occidentale; un atelier suivi d'une réunion ministérielle d'examen à l'intention des pays participant au Programme spécial des Nations Unies pour les économies des pays d'Asie centrale (SPECA); une réunion du Groupe technique régional (GTR) de la Banque asiatique de développement; et des séminaires nationaux organisés en Inde et au Viet Nam. Une réunion d'experts de l'OCDE sur les indicateurs permettant de mesurer les résultats de l'Aide pour le commerce au niveau national, organisée en octobre au siège de l'Organisation à Paris, a permis d'examiner les indicateurs utilisés pour le suivi et l'évaluation de l'Aide pour le commerce, ce qui a abouti à un accord sur l'élaboration d'une série d'indicateurs pour les programmes et projets au moyen de plusieurs études pilotes coordonnées par le Secrétariat de l'OCDE.

Renforcement des capacités commerciales



Contexte

L'Aide pour le commerce vise à aider les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, à développer les compétences et l'infrastructure commerciales nécessaires pour mettre en œuvre les Accords de l'OMC et en tirer parti, et pour accroître leurs échanges. Le programme de travail concernant l'Aide pour le commerce pour 2010-2011, publié en novembre 2009 et supervisé par le Comité du commerce et du développement (CCD), vise à stimuler la mobilisation continue de ressources, à assurer l'intégration du commerce dans les plans de développement, à renforcer la coopération régionale, à améliorer le suivi et l'évaluation et promouvoir le dialogue avec le secteur privé.



Le financement fourni au titre de l'Aide pour le commerce dépassait 41 milliards de dollars EU en 2009.

L'Aide pour le commerce a également été examinée à la réunion du Conseil général d'octobre 2010. Le Directeur général a présenté l'exercice de suivi et d'évaluation mené conjointement par l'OMC et l'OCDE, qui sert de base au troisième Examen global de l'Aide pour le commerce, prévu les 18 et 19 juillet 2011. Les lettres adressées par la suite aux Membres et aux observateurs, signées conjointement par le Directeur général de l'OMC et par le Secrétaire général de l'OCDE, indiquaient que cet examen serait axé sur l'évaluation de l'impact et des résultats de l'Aide pour le commerce sur le terrain et sur l'exercice de suivi et d'évaluation, fondé sur trois éléments, à savoir une analyse des flux commerciaux effectuée par l'OCDE, les questionnaires d'auto-évaluation et des cas d'expérience décrivant ce qui fonctionne et ce qui doit être amélioré.

Quatre ateliers thématiques spécifiques – visant à encourager l'échange de renseignements et de bonnes pratiques entre les Membres et les organisations internationales – ont également été organisés en 2010 sous les auspices du CCD. Ces ateliers portaient sur l'Aide pour le commerce et l'agriculture (mars), l'Aide pour le commerce et le financement du développement (mai), le suivi et l'évaluation de l'Aide pour le commerce (juillet), et l'Aide pour le commerce et l'intégration (octobre). En octobre, l'ITC et l'OMC ont organisé conjointement un séminaire intitulé «Connecter au marché les agriculteurs d'Afrique de l'Ouest» et une table ronde sur la problématique hommes-femmes dans le cadre de l'Aide pour le commerce, avec le concours des gouvernements rwandais et britannique.

Pour soutenir les Membres dans la préparation du troisième Examen global de l'Aide pour le commerce, l'OMC et l'OCDE ont organisé, en collaboration avec des partenaires régionaux, un certain nombre d'activités de formation régionales destinées à aider les pays en développement Membres à remplir les questionnaires d'auto-évaluation et à faciliter la préparation de cas d'expérience. Ces activités ont été organisées, pour l'Afrique francophone, à Libreville (Gabon) en octobre, pour la région de l'Asie, à Hanoi (Viet Nam) en novembre, pour l'Afrique anglophone, en collaboration avec la Commission économique pour l'Afrique de l'ONU, à Johannesburg (Afrique du Sud) en novembre, pour l'Amérique latine, en collaboration avec la Banque interaméricaine de développement, à Quito (Équateur) en novembre/ décembre, et pour les États insulaires du Pacifique, en collaboration avec le Secrétariat du Forum des Îles du Pacifique, à Nadi (Fidji) en décembre.

Coopération technique et formation

En 2010, l'Institut de formation et de coopération technique (IFCT) a continué à prendre des mesures pour améliorer encore le contenu et l'exécution des programmes d'assistance technique et de formation de l'OMC, renforcer sa capacité de communiquer avec les bénéficiaires de toutes les régions et accroître son rôle de coordonnateur des activités de renforcement des capacités commerciales dans son domaine de compétence et de responsabilité. L'IFCT a pour mission d'aider les Membres de l'OMC à mieux comprendre leurs droits et obligations dans le cadre du système commercial multilatéral et à renforcer leurs capacités institutionnelles pour faire face aux difficultés qui en découlent.

Les travaux de l'IFCT en 2010 ont été guidés par le deuxième Plan biennal d'assistance technique de l'OMC pour 2010-2011, qui s'appuie sur les enseignements tirés de la mise en œuvre du premier Plan biennal (2008-2009). L'IFCT a continué à prendre des mesures pour améliorer ses propres capacités institutionnelles et d'exécution et pour accroître l'efficacité et l'impact de son assistance technique liée au commerce.

La nouvelle approche de l'assistance technique liée au commerce de l'IFCT, consolidée en 2010, repose sur la notion d'apprentissage progressif et utilise la formation en ligne pour fournir tous les produits d'assistance technique. Cette approche permet de renforcer plus durablement les capacités humaines et institutionnelles, d'établir des liens plus étroits entre les programmes, d'accroître les synergies, et de fournir l'assistance technique de manière plus cohérente et plus efficace. En outre, la sélection plus rigoureuse des candidats a permis de passer progressivement à des niveaux d'apprentissage plus élevés.

Le Plan d'assistance technique pour 2010-2011 a formalisé la coopération avec les institutions partenaires régionales, qui est restée une priorité du Secrétariat en 2010. L'approche régionale adoptée pour remédier aux problèmes de capacités est compatible avec l'approche globale suivie dans le cadre de l'Aide pour le commerce, complétant les travaux et les initiatives des donateurs bilatéraux et des autres organismes actifs dans le domaine de l'assistance technique liée au commerce. La coordination des programmes d'assistance technique est aussi devenue une priorité et un mécanisme de coordination a été établi au sein du Secrétariat de l'OMC ainsi qu'avec les organismes partenaires. En novembre, le Directeur général a lancé la Base de données globale sur l'assistance technique liée au commerce (GTAD), en présence d'une douzaine d'organismes internationaux. La GTAD contiendra des données sur les activités prévues des différents organismes, ce qui permettra de renforcer les mécanismes de coordination.

En 2010, le Secrétariat a poursuivi ses programmes de sensibilisation, notamment auprès des parlementaires, du secteur privé, des chercheurs et des universités. Le Programme de chaires universitaires a été consolidé en 2010 et une conférence de lancement a été organisée à l'OMC en mai (voir page 129). D'autres cérémonies de lancement ont été organisées dans la plupart des 14 universités ayant obtenu une chaire de l'OMC. Le Programme de chaires de l'Organisation a considérablement amélioré la coordination et a permis d'assurer une coopération universitaire plus efficace en concentrant le soutien de l'OMC sur les cours dans les universités, les activités de recherche, le développement des réseaux universitaires et la sensibilisation du public.

La décision d'introduire la «gestion axée sur les résultats» (RBM) pour la conception, la gestion et l'exécution des activités de renforcement des capacités commerciales de l'OMC a été une initiative importante en 2010. Cela nécessite l'utilisation d'indicateurs appropriés pour mesurer les résultats commerciaux. Le Secrétariat a proposé un plan de travail pour introduire progressivement la RBM dans la conception et la programmation de toutes les activités de renforcement des capacités liées au commerce. Le cadre conceptuel sera finalisé au début de 2011 afin d'incorporer le principe de la RBM dans le prochain Plan biennal d'assistance technique pour 2012-2013.

Renforcement des capacités commerciales



Contexte

Le programme d'assistance technique liée au commerce de l'OMC contribue aux efforts entrepris au plan multilatéral pour améliorer la fourniture de l'Aide pour le commerce aux pays en développement et renforcer l'impact de cette initiative (voir page 115). Au sein du Secrétariat de l'OMC, l'assistance technique liée au commerce est coordonnée par l'Institut de formation et de coopération technique (IFCT). Ses activités (« produits ») comprennent la formation en ligne, des cours de formation aux niveaux mondial et régional, des programmes universitaires et des séminaires et ateliers organisés aux niveaux régional et national.



En 2010, l'OMC a organisé au total 337 activités d'assistance technique à Genève ainsi que dans les pays Membres et les régions.

Apercu des activités

En 2010, l'OMC, y compris l'IFCT, a organisé au total 337 activités d'assistance technique à Genève ainsi que dans les pays Membres et les régions. En outre, des fonctionnaires de l'OMC ont été invités à apporter leur contribution et leur expertise pour 97 conférences et réunions. La plupart de ces activités ont été organisées en partenariat avec d'autres organisations internationales.

Au niveau national, les activités les plus demandées ont été les séances d'information portant sur plusieurs thèmes ou sur des questions spécifiques, comme les accessions, l'accès aux marchés pour les produits non agricoles, les règles, le commerce des services, l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) et l'Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS). L'objectif immédiat de ces séances d'information était de permettre aux participants de mieux comprendre les principes fondamentaux de l'OMC et les questions traitées. Mais, pour certaines questions spécifiques relatives aux négociations du Cycle de Doha, l'objectif était de donner aux participants les compétences et les connaissances nécessaires pour négocier une position permettant d'obtenir un résultat positif pour leur pays à l'issue du Cycle. Enfin, neuf centres de référence nationaux de l'OMC ont été créés conformément à la stratégie adoptée à la fin de 2009 pour mieux adapter les activités des programmes aux besoins spécifiques des bénéficiaires.

Les 90 séminaires régionaux prévus (séminaires thématiques) ont été organisés dans toutes les régions, surtout en Afrique. La plupart ont porté sur l'accès aux marchés pour les produits non agricoles et d'autres questions connexes, avec au moins un atelier régional par mois. Ces activités ont été menées dans le cadre du rôle accru confié aux bureaux régionaux de l'IFCT, qui a permis de renforcer l'interaction du Secrétariat avec les bénéficiaires et les partenaires régionaux et d'accroître le rôle de coordination de l'OMC dans le domaine du renforcement des capacités commerciales.

Huit sessions de formation en ligne ont été organisées en 2010. Plus de 2 300 participants de toutes les régions, dont 500 des pays les moins avancés, ont suivi les cours qui portaient sur des questions comme l'agriculture, les obstacles techniques au commerce, les mesures sanitaires et phytosanitaires, les droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce et les accords commerciaux multilatéraux. Un cours ordinaire de politique commerciale de trois mois à l'intention des fonctionnaires gouvernementaux a été dispensé à Genève en anglais. Le premier cours avancé de politique commerciale, de «niveau 3» dans la stratégie d'apprentissage progressif adoptée en 2010, a été organisé à la fin de l'année. En outre, des cours régionaux de politique commerciale d'une durée de trois mois ont eu lieu en Colombie pour les pays d'Amérique latine, à Singapour pour la région Asie-Pacifique, au Bénin pour l'Afrique francophone et au Swaziland pour l'Afrique anglophone.

Sept symposiums thématiques ont été organisés à Genève, au siège de l'OMC, en plus de la «Semaine de Genève», organisée deux fois par an. La Semaine de Genève vise à informer les Membres de l'OMC sans représentation à Genève de l'évolution récente du programme de travail de l'OMC et des négociations de Doha.

Activités par région

En 2010, le programme d'assistance technique liée au commerce a encore mis l'accent sur l'assistance aux pays africains et aux pays les moins avancés (PMA), dont l'intégration dans le système commercial multilatéral est une priorité de l'OMC. 30% des activités organisées en 2010 ont eu lieu en Afrique, 19% dans la région Asie-Pacifique (en baisse de 21% par rapport à 2009), 12% en Amérique latine, 8% en Europe centrale et orientale, en Asie centrale et dans le Caucase, 6% dans les pays arabes et du Moyen-Orient et 5% dans la région des Caraïbes. Les activités mondiales ont pour leur part représenté 23% de l'assistance technique liée au commerce en 2010. La ventilation exacte des activités par région est indiquée dans le

Les PMA ont bénéficié de plus de 43% des activités d'assistance technique, qui comprennent non seulement les activités nationales organisées dans ces pays mais aussi les activités régionales et mondiales auxquelles ils ont participé. Plusieurs produits ont été spécialement conçus pour les PMA, ou leur sont destinés en priorité, comme les cours d'introduction de trois semaines à l'intention des PMA. D'autres programmes donnent la priorité à ces pays dans la détermination des bénéficiaires. Par exemple, le Programme des centres de référence est spécialement axé sur l'établissement/l'amélioration des centres de référence dans les PMA Membres. Le Programme de stages des Pays-Bas et le Programme de stages dans les missions donnent tous deux la priorité aux candidats des pays africains et des PMA. En 2010,



neuf des 16 candidats admis à bénéficier du Programme de stages dans les missions venaient de pays africains (dont six de PMA). Sur les sept autres pays non africains, trois étaient des PMA. S'agissant du Programme de stages des Pays-Bas, neuf des onze participants venaient de pays africains dont deux seulement n'étaient pas des PMA, et l'un des deux participants non africains venait d'un PMA. En outre, le Cadre intégré renforcé (voir page 111) centre ses programmes sur les PMA.

La forte proportion d'activités organisées au niveau national (près de 40%) reflète l'existence d'une demande constante. Ces activités permettent au Secrétariat d'adapter la formation aux particularités de chaque pays. La plupart des activités organisées au niveau national portent sur les aspects des Accords de l'OMC qui posent des problèmes au pays en question.

Financement du programme d'assistance technique liée au commerce

En 2010, l'une des priorités du programme d'assistance technique liée au commerce est restée d'assurer le financement adéquat des activités en temps utile. Le programme est financé principalement par le Fonds global d'affectation spéciale pour le Programme de Doha pour le développement, qui est alimenté par les contributions volontaires des Membres de l'OMC. Toutefois, les pays donateurs ont continué d'apporter leur soutien au Fonds d'affectation spéciale si bien que le financement obtenu en 2010 a été largement suffisant pour répondre aux besoins.

Renforcement des capacités commerciales

ATCL par région	Activités nationales Activités région		onales Activités mon		idiales ²	Autres (Confé	utres (Conférences, etc.)			
	Nombre d'activités	En % du total des activités			Nombre d'activités		Nombre d'activités		Nombre d'activités	
Afrique	75	40	29	31	0	0	25	26	129	30
Pays arabes et du Moyen-Orient	12	6	8	10	0	0	3	3	23	6
Asie et Pacifique	43	23	22	24	0	0	16	16	81	19
Europe centrale et orientale	16	8	10	11	0	0	9	9	35	8
Caraïbes	14	7	5	5	0	0	1	1	20	5
Amérique latine	29	15	16	17	0	0	9	9	54	12
Sous-total	189	100	90	98	0	0	63	65	342	79
Monde	0	0	0	0	58	100	34	35	92	21
Total	189	100	90	100	58	100	97	100	434	100

¹ Les chiffres étant arrondis, la somme des pourcentages n'est pas toujours égale à 100.

² Les activités dites «mondiales» sont celles qui ne sont pas destinées à une région particulière. Elles comprennent, par exemple, les cours organisés à Genève et les ateliers et symposiums thématiques, l'enseignement à distance, les programmes de stages et les activités de conseil sur des questions juridiques (Mémorandum d'accord sur le règlement des différends). Les chiffres ci-dessus sont basés sur les données préliminaires disponibles à la fin de janvier 2011, avant vérification finale.